Nos honoraires d’agence

Il est précisé que les prix ci-dessous doivent être impérativement appliqués dans une majorité de transactions. Il est possible d’y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et aux caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de la DGCCRF suite à l’arrêté du 10/01/2017 relatif à l’information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.
Lors d’une délégation de mandat, les honoraires appliqués seront ceux inscrits au mandat de vente initial entre le(s) propriétaire(s) et le mandataire.
Ces taux s’entendent TVA comprise au taux de 20%.
Toute baisse du prix de vente lors d’une négociation par offre d’achat oblige un nouveau calcul des honoraires de l’agence.

HONORAIRES DE TRANSACTION à la charge des vendeurs

- **En dessous de 50 000 €**	**1 800 € TTC**
- **De 50 001 à 200 000 €**	**8 000 € TTC**
- **Au-dessus de 200 000 €**	**6% TTC sans exclusivité**
	4.8 % TTC avec exclusivité

HONORAIRES DE LOCATIONS - montants TTC

- **5 € / M2 POUR LES VISITES, CONSTITUTION DOSSIER ET REDACTION BAIL**
- **3 € / M2 POUR LA REALISATION DE L’ETAT DES LIEUX**

- **8,40 % TTC DES SOMMES ANNUELLES POUR LES LOCAUX COMMERCIAUX**

HONORAIRES DE GESTION – montants TTC :

- **7.2 % DU MONTANT DU LOYER MENSUEL HORS CHARGE**